



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 20 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Absente : 1
Absents excusés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois de décembre à dix heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Chambon, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mme Angélique Peintre. Maire. Le quorum est atteint.

Présents : Mme Angélique Peintre (Présidente), M. Pascal Maginot, Mme Marie-Madeleine Poirier, Mme Sandrine Frère, M. Philippe Pissot, Mme Séverine Blay, Mme Pauline Alaphilippe, Mme Aurélie Rouffignac, Mme Yvonne Fèvre et M. André Verriest.

Absents excusés :

M. Jean-Jacques Jacquemet a donné pouvoir à M. Pascal Maginot.
M. Mickael Billaud a donné pouvoir à Mme Pauline Alaphilippe
M. Frédéric Moineau

Absente : Mme Evelyne de Monte.

Secrétaire de séance : M. Pascal Maginot

Cout prévisionnel et plan de financement pour la rénovation de la bibliothèque

Date de convocation
15/12/2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le rappel par Madame le Maire du projet de rénovation de la bibliothèque que le coût prévisionnel est le suivant :

Date d'affichage
23/12/2025

Dépenses	Montant HT
Aménagement de la salle	11 581,57 €
Installation d'une pompe à chaleur	13 455,05 €
Présentoir mural	812,00 €
Aménagement (suite)	649,70 €
Panorama mural	165,83 €
TOTAL	26 664,15 €

Considérant qu'il y a lieu d'établir le plan de financement suivant :

Financeurs	Base	Montant HT	Intervention
CD 17	26 664.15 €	6 666.04 €	25.00 %
DETR	26 664.15 €	5 332.83 €	20.00 %
Restant à charge		14 665.28 €	
Fonds de concours CDC	26 664.15 €	7 332.64 €	27.50 %
Autofinancement	26 664.15 €	7 332.64 €	27.50 %
Coût HT :		26 664.15 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le coût prévisionnel et le plan de financement tels que proposés ci-dessus, de décider de solliciter des aides financières auprès des différents organismes selon le plan de financement présenté par Madame le Maire et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce projet.

➤ **Vote : Tous pour (12).**

Fait à Chambon,
Le Maire,
Angélique Peintre

Le secrétaire de séance,
Pascal Maginot



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers, par voie postale à l'adresse : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers Cedex ou via l'application télé-recours par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication>, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme. La présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Ampliation est adressée à Madame la sous-préfète de Rochefort, Angélique Rocher-Bedjoudjou, à Madame le Présidente du conseil départemental de la Charente-Maritime, Sylvie Marcilly, le Président de la communauté de communauté Aunis Sud, Jean Gorioux et à Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Ferrières d'Aunis, Christophe Borg.